



Les VERT-E-S suisses

Bettina Beer
Waisenhausplatz 21
3011 Berne

bettina.beer@gruene.ch
031 511 93 21

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

par e-mail à : stabstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 21 septembre 2023

Consultation sur le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028

Mesdames, Messieurs,

Les VERT-E-S vous remercient d'avoir été sollicités pour la consultation sur le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture).

Appréciation générale

Nous tenons à saluer la qualité du Message culture, dont la structure construite autour de l'identification de priorités pour chacun des six champs d'actions et des mesures prévues pour les atteindre permet à la lecture de saisir rapidement les grandes lignes tout en ayant à disposition des informations plus détaillées.

Les VERT-E-S voient dans la culture un vecteur essentiel à l'enrichissement, à la diversité et au développement de notre société. C'est pourquoi **ils soutiennent toute forme d'encouragement à la culture, tout en accordant une place prépondérante aux critères de durabilité, d'égalité des genres et des chances et d'inclusion**. Les institutions culturelles ainsi que tous les acteurs culturels et œuvres soutenues par la Confédération doivent prendre en compte leur impact sur les ressources planétaires limitées et refléter voire encourager la diversité de la société.

Les VERT-E-S saluent le fait que **la dimension de la durabilité** figure désormais clairement dans le Message culture en tant que champ d'action spécifique, et que **le thème de l'inclusion** soit également pris en considération.

Le soutien prévu pour les domaines de la bande dessinée, de la littérature graphique et de la photographie comble une lacune du message précédent. Il manque néanmoins encore une **reconnaissance des productions audio** comme domaine artistique à part entière. Les **œuvres numériques originales**, et donc en particulier les **jeux vidéo**, sont à nouveau négligées. Les **arts de rue** ne sont également toujours pas reconnus comme forme singulière, mêlant plus que les différents arts qu'ils contiennent (cirque, théâtre, etc.). Cette forme est particulièrement importante dans la médiation culturelle.

Le **nouveau programme national d'échanges scolaires** prévu sur le modèle du programme Erasmus+, dans le but d'encourager les échanges entre les différentes régions linguistiques de la Suisse, garants d'une bonne cohésion nationale, est à saluer.

Les VERT-E-S soutiennent également les objectifs de **préservation du patrimoine culturel face aux changements climatiques et d'une culture du bâti de qualité basée sur les principes de la durabilité** et de la transmission du patrimoine matériel (minéral et végétal) et immatériel. L'ancrage dans la loi de la promotion de la culture du bâti revêt une grande importance (révision de la loi sur la protection de la nature).

Les VERT-E-S saluent tout particulièrement **l'initiative Capitale culturelle suisse** et souhaitent qu'elle soit mieux soutenue financièrement dans la durée. Ce projet, dont la première édition devrait voir le jour en 2027 à La Chaux-de-Fonds, permettra à des villes d'importance moyenne d'être pendant une année au centre de la vie culturelle de notre pays. Il doit leur permettre de rayonner au niveau national et international, d'étoffer leur offre et de créer des écosystèmes culturels pérennes. Il doit aussi favoriser les échanges entre régions et participer à la cohésion nationale.

Les VERT-E-S saluent la volonté d'améliorer la **protection sociale des actrices et acteurs culturels**. La pandémie de COVID-19 a montré la fragilité des personnes actives dans ce secteur. Cumulant souvent plusieurs mandats ou emplois, à la fois comme indépendant et comme salarié, elles passent entre les mailles du filet de notre système de sécurité sociale. Des réformes sont nécessaires. Elles permettront d'ailleurs plus largement d'améliorer la sécurité de l'emploi des personnes ayant des conditions de travail atypiques, particulièrement dans le domaine des plateformes.

Les VERT-E-S sont cependant **inquiets face aux coupes budgétaires** annoncées par le département des finances qui entraveraient le bon développement des nouvelles mesures annoncées. En particulier nous souhaitons que le financement des récoltes de données nécessaires à l'établissement des besoins, notamment concernant l'objectif de réduire les inégalités femmes-hommes dans le secteur culturel ainsi que la garantie de conditions de travail équitables pour les acteurs culturels professionnels soient assurés.

Les coupes budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024, conséquence des mesures d'économie prévues par le Conseil fédéral pour les dépenses faiblement liées, signifient une réduction des moyens pour le Message culture 2025-2028. **Les VERT-E-S demandent une croissance annuelle moyenne des fonds en termes réels d'au moins 2,5% ainsi que l'augmentation nominale annuelle qui en découle**, ce qui permettrait de développer le domaine de la culture. Toute croissance réelle en-deçà correspondrait à une stagnation.

Dans la première partie de notre prise de position, nous répondrons à la liste de questions sur le projet mis en consultation. Nous consacrerons la deuxième partie à des remarques plus détaillées sur l'un ou l'autre aspect mentionné dans le Message culture.

Réponses aux questions sur le projet en consultation

1. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse (ch. 2)

Les VERT-E-S saluent l'identification des différents enjeux dans le domaine de la culture en Suisse. Ils relèvent en particulier la mention de la **participation culturelle de toutes et tous, l'importance d'une rémunération équitable et une sécurité sociale correcte pour les acteurs et actrices culturelles, ainsi que l'accent mis sur la durabilité** comprise au sens de l'Agenda 2030 : durabilité environnementale, sociale et économique.

2. Priorités de la Confédération (ch. 3.1.2)

Les priorités fixées pour la période 2025-2028 découlent logiquement des enjeux identifiés dans le domaine de la culture au ch. 2 du Message culture. **Les VERT-E-S ne peuvent donc que soutenir ces champs d'action.**

3. Collaboration (ch. 2.6 et 3.1.1)

Au vu de la complexité des collaborations et des financements dans le domaine de la culture, il est essentiel que les mesures de soutien soient coordonnées de manière optimale, en particulier avec des **coûts administratifs les plus bas possible, non seulement pour les acteurs étatiques, mais également, et surtout, pour les acteurs et actrices culturelles**. Intégrer les objectifs de la politique culturelle dans les autres politiques sectorielles est également un défi à relever pour garantir un impact maximal aux encouragements prévus dans les différents secteurs. À cet effet, il serait particulièrement bienvenu de **coordonner la finalisation du Message culture et du Message FRI 2025-2028**. En outre, VERT-E-S demandent au Conseil Fédéral de faire tout son possible pour que la Suisse participe pleinement au **programme Europe Créative** de l'Union Européenne.

4. Modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage (ch. 6.2 et annexe 2)

Les VERT-E-S saluent expressément l'ancrage de l'encouragement d'une culture du bâti de qualité dans un texte législatif. Nous apprécions le fait que le Conseil fédéral ait pour la première fois fixé des objectifs qualitatifs de portée générale dans le domaine de la culture du bâti et que la stratégie d'encouragement de la culture du bâti soit conçue comme interdépartementale. Il est essentiel, comme le spécifie le rapport explicatif (p. 86-87), que **l'impact sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la durabilité économique aient été identifiés comme des facteurs-clé assurant la qualité** dans le domaine de la culture du bâti.

Concernant l'art. 17b, al. 3, le rapport explicatif mentionne que la Confédération « promeut la collaboration et la coordination entre les différents acteurs étatiques » (p. 88). **Nous suggérons que cette tâche de coordination soit mentionnée explicitement dans l'al. 3**, afin d'encourager par ce biais l'émulation entre les cantons et un certain nivellement par le haut de la qualité de la culture du bâti.

5. Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale (ch. 6.3 et annexe 3)

Dans l'ensemble, **les VERT-E-S saluent la visée du projet de modification** de la loi sur la Bibliothèque nationale (BN), soit l'adaptation du mandat de la BN à l'évolution de l'information générée en lien avec la Suisse. La distinction entre informations sur support physique ou sans support physique nous semble adéquate, dans la mesure où les documents textuels, sonores, musicaux et visuels ont de plus en plus tendance à se combiner.

L'intégration des informations sans support numérique dans les collections de la BN nous semble cependant une tâche titanesque, au vu de l'énorme quantité d'informations numériques librement accessibles ainsi que de l'obligation de proposer les informations numériques qui ne sont pas librement accessibles. Toutes ces informations, de par leur caractère numérique, subissent des mises à jour et des modifications à un rythme tel que la sauvegarde des différentes versions semble irréaliste. De plus, les avancées technologiques dans le domaine du numérique nécessiteront une révision régulière des systèmes de stockage des données, afin que celles-ci restent accessibles au grand public sur la durée.

L'obligation de proposer les informations sans support physique qui ne sont pas librement accessibles nous semble difficile à mettre en œuvre. Non seulement toute personne ou institution produisant de telles informations devra être informée de cette obligation, mais encore faudra-t-il contrôler que l'obligation soit respectée par les personnes ou institutions concernées. Cela demandera des moyens considérables sans garantie d'exhaustivité.

Autres remarques

1. 2.2 Collaboration internationale et participation aux programmes européens

Dans la plupart des cas, le soutien à la culture en Suisse n'est pas compatible avec les programmes européens Europe Créative, Erasmus+ et Horizon. La participation n'est certes pas totalement exclue pour les artistes suisses, mais dans la plupart des cas, elle n'est possible que grâce à un financement propre. Aussi dans l'intérêt des créateurs et créatrices culturelles, le Conseil fédéral doit donc rapidement améliorer les relations avec l'Union européenne. Parallèlement, les conditions doivent être créées au niveau fédéral pour que les créateurs et créatrices culturelles suisses puissent pleinement participer à ces programmes.

2. 2.3 Transformation numérique

La transformation numérique ne doit pas être considérée uniquement comme une adaptation des offres culturelles analogiques. **Il faut reconnaître qu'il existe des formes d'art véritablement numériques**, comme par exemple les jeux vidéo. Pour que les formes d'art purement numériques soient prises en compte, il faut les considérer à part et mettre en place des instruments de soutien qui tiennent compte de leurs caractéristiques.

3. 5.3.1 Musées et collections

Le Message culture prévoit un changement de système pour le financement des réseaux et des collections de tiers (p. 57-58). Désormais, les contributions d'exploitation aux réseaux de tiers seront mises au concours et attribuées dans le cadre d'une procédure publique. Ce changement de système fragiliserait la planification des institutions concernées, qui ne pourraient plus compter sur un soutien à long terme. En outre, deux nouveaux réseaux, qui n'existent pas encore, devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire, sans que des moyens supplémentaires soient prévus à cet effet. **En conséquence, les moyens alloués aux réseaux soutenus jusqu'à présent seront réduits.** Si de nouveaux réseaux doivent être institués en application de motions parlementaires, les moyens nécessaires doivent être attribués à cette tâche.

4. 5.5.4 Yéniches, Manouches et nomadisme

Le Message culture prévoit une nette diminution du soutien à la culture yéniche et manouche, et au nomadisme en général. La raison invoquée est la non-utilisation ces dernières années de l'entier des moyens prévus par la Confédération dans ce domaine. Selon le Message culture (p. 80), cela est dû à des retards dans la planification et la construction d'aires d'accueil. Cette argumentation ne justifie en rien la réduction du soutien à la culture d'une minorité reconnue en Suisse. **Les VERT-E-S demandent au minimum le maintien des moyens réels actuels** et attendent de la Confédération d'exercer une pression plus grande sur les communes et les cantons afin d'accélérer la mise à disposition d'aires d'accueil en nombre suffisant, notamment à l'aide d'incitations financières.

5. 7.3 Plafond de dépenses Pro Helvetia

Le Message culture définit explicitement dans quels domaines artistiques Pro Helvetia alloue des subsides. La création d'œuvres audio, tels que podcasts et pièces radiophoniques n'en font pas partie. Suite à la numérisation, de plus en plus d'acteurs produisent des œuvres audios en dehors du service public de radiodiffusion. Les auteurs et autrices audio ont besoin d'offres de soutien analogues à celles d'autres domaines : aides à la création, aides à la recherche et à l'écriture, soutien à la traduction, résidences et voyages de recherche ainsi que mesures de promotion nationale et internationale. **L'audio n'est pas une simple technique de médiation ou de transmission mais un bien culturel à part entière.** Il est tout aussi erroné d'inclure les œuvres

audios dans un contexte interdisciplinaire.

6. 7.5 Finances

Il ressort du Message culture que les tâches de Pro Helvetia devraient fortement augmenter, notamment en ce qui concerne la culture en tant que champ d'activité et la durabilité dans le domaine de la culture. Nous saluons cette approche globale de la culture. Mais **cet élargissement des activités de Pro Helvetia doit impérativement se refléter dans le cadre financier.**

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position.

Meilleures salutations

Balthasar Glättli
Président

Bettina Beer
Secrétaire politique